Le rôle de l'électricité dans la décarbonation de l'agriculture

À l'origine de 18 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en 2021, l'agriculture était le troisième secteur le plus émetteur après les transports et l'industrie. Bien que la majorité des émissions de ce secteur n'ait pas pour origine la combustion d'énergies fossiles, l'utilisation du gazole persiste pour faire fonctionner les tracteurs et engins agricoles, tandis que le gaz est utilisé pour assurer le chauffage de nombreuses serres. En outre, de nombreuses activités liées à l'agriculture mais dont les émissions ne sont pas comptabilisées dans celles du secteur agricole restent fortement dépendantes des énergies fossiles, comme le transport des produits alimentaires ou la fabrication d'engrais.

Par son caractère bas-carbone, le mix électrique français constitue une solution pour décarboner l'ensemble de la chaîne de valeur de l'agriculture. Ainsi, en ce qui concerne les usages agricoles, des solutions telles que l'électrification des engins motorisés ou le déploiement des pompes à chaleur pour chauffer les serres et les bâtiments permettraient de réduire les émissions de ce secteur. De manière connexe, le développement de l'électromobilité permettrait de réduire les émissions liées au transport des produits alimentaires et la production d'hydrogène décarboné par électrolyse pourrait permettre de réduire l'empreinte carbone des engrais.

En outre, le secteur agricole joue un rôle de premier plan dans le développement massif d'énergies bas-carbone grâce à l'agrivoltaïsme, l'éolien et la biomasse. En effet, les terres et bâtis agricoles présentent un fort potentiel d'accueil des installations de production d'électricité photovoltaïques ou éoliennes, tandis que les déchets agricoles peuvent être valorisés pour permettent la production d'électricité via des centrales de cogénération. Enfin, une gestion durable des activités agricoles, notamment de la sylviculture, contribue à maintenir voire accroitre le potentiel de captage naturel du CO2.

Afin de soutenir le développement de ces technologies électriques nécessaires à la décarbonation de l'agriculture, l'UFE propose plusieurs solutions à même de maximiser les synergies existantes entre agriculture et électricité ou qui gagneraient à être développées dans l'optique d'atteindre la neutralité carbone.



Le rôle de l'électricité dans la décarbonation de l'agriculture

• Recommendation 1

Soutenir la recherche et le développement d'engins agricoles fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène décarboné et mettre en place des aides à l'achat pour les engins agricoles bascarbone.

• Recommendedion 2

Soutenir le déploiement des pompes à chaleur pour décarboner les chauffages des serres et des bâtiments agricoles en créant une bonification de la fiche CEE AGRI-TH-108 relative au déploiement des pompes à chaleur dans les serres.

• Recommandation 3

Mettre en cohérence le dispositif des CEE avec l'objectif de réduction des émissions de GES tel que figurant à l'article L .100-4 du code de l'énergie.

Recommandation 4

Planifier et soutenir la bascule du transport des produits agricoles depuis les poids lourds fonctionnant avec des énergies fossiles vers des moyens de transport bas-carbone comme le fret, le transport fluvial et les poids lourds électriques.

• Recommandation 5

Mettre en place un mécanisme permettant de favoriser l'achat d'engrais bas-carbone fabriqués en France.

Recommendation 6

Interroger la pertinence de la mise en place un appel d'offres pour la production d'électricité via la biomasse.

• Recommendation 7

Étudier la pertinence de la mise en place d'un appel d'offres spécifique à l'agrivoltaïsme, à la suite d'un retour d'expérience de l'application du décret agrivoltaïsme.

• Recommendation 8

Promouvoir la méthodologie de planification du déploiement des énergies renouvelables et les dispositifs de partage de la valeur introduits par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables en facilitant et en soutenant l'engagement des agriculteurs dans les sociétés de projets de production d'énergies renouvelables sur leurs territoires.

• Recommandation 9

Instaurer une réflexion sur une suppression progressive de la niche fiscale du secteur agricole pour les carburants et combustibles fossiles et flécher l'enveloppe récupérée par l'État au financement de la transition écologique du secteur.







